

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016**

<p><b>Présents : Maire :</b> Patrick SAUTREY <b>Maires Adjoints :</b> Gilles MONANGE – Jean-François GAULLIARD – Jean-Serge BERNOUX <b>Conseillers Municipaux :</b> Allan ARABI - François BACLET - Evelyne GIBOUDAUD. <b>Absents excusés :</b> <b>Absent :</b> Michel JACQUOT</p>
--

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilles MONANGE

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 JUIN 2016**

**2 – DESIGNATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE**

Dans le cadre du pâturage réalisé sur le Mont Joly et le Mont Roland, à la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la commune de Monnières sollicite auprès du Conseil Départemental du Jura l'inscription officielle de ces deux monts comme Espace Naturel Sensible.

**3 – COUPE DE BOIS**

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal approuve l'exploitation des coupes de bois sur la parcelle 9 af pour l'hiver 2016/2017

Le Conseil Municipal désigne Messieurs Jean-Serge BERNOUX, François BACLET et Jean-François GAULLIARD comme garants de la bonne exploitation des bois communaux.

Le Conseil Municipal valide le règlement d'affouage qui sera signé par chaque affouagiste s'engageant à le respecter.

**4 – CONTRÔLE DES BORNES INCENDIE**

Dans le cadre de la réforme relative à la défense extérieure contre l'incendie, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le SDIS pour le contrôle hydraulique des points d'eau incendie sous pression moyennant un tarif de 30 € par bornes.

**5 – ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire propose au Conseil Municipal une réflexion sur l'instauration d'une coupure nuit de l'éclairage public dans le cadre des économies d'énergie.

Soucieux d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes, soucieux également de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, le Conseil Municipal décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public de 0H00 à 5H00 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

**6 – TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne s'était portée candidate à l'accompagnement dans le bus scolaire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétente en matière de transports, n'a pas prévu que l'accompagnateur soit ramené le matin à Monnières depuis Champvans, et soit emmené l'après-midi de Monnières à Champvans.

Cette décision du Grand Dole condamne la présence d'un accompagnateur dans le bus scolaire tant souhaitée par les parents d'élèves pour la sécurité des enfants.

Cette décision étonne également le Conseil Municipal puisque les années précédentes l'accompagnateur était pris en charge.

La commune de Monnières ainsi que les parents d'élèves sont intervenus afin que le Grand Dole revienne sur sa décision.

Fait à MONNIERES, le 13 octobre 2016

Le Maire,

Patrick SAUTREY